



Processus ISR - Allianz Euro Credit SRI

Obligataire ISR

Mai 2010

Allianz 
Global Investors

Sommaire

I / Moyens et ressources ISR Taux

II / Processus de gestion ISR Obligataire

- Vue d'ensemble
- Zoom sur l'analyse ISR obligataire
- Critères ESG
- Mise en oeuvre dans les portefeuilles

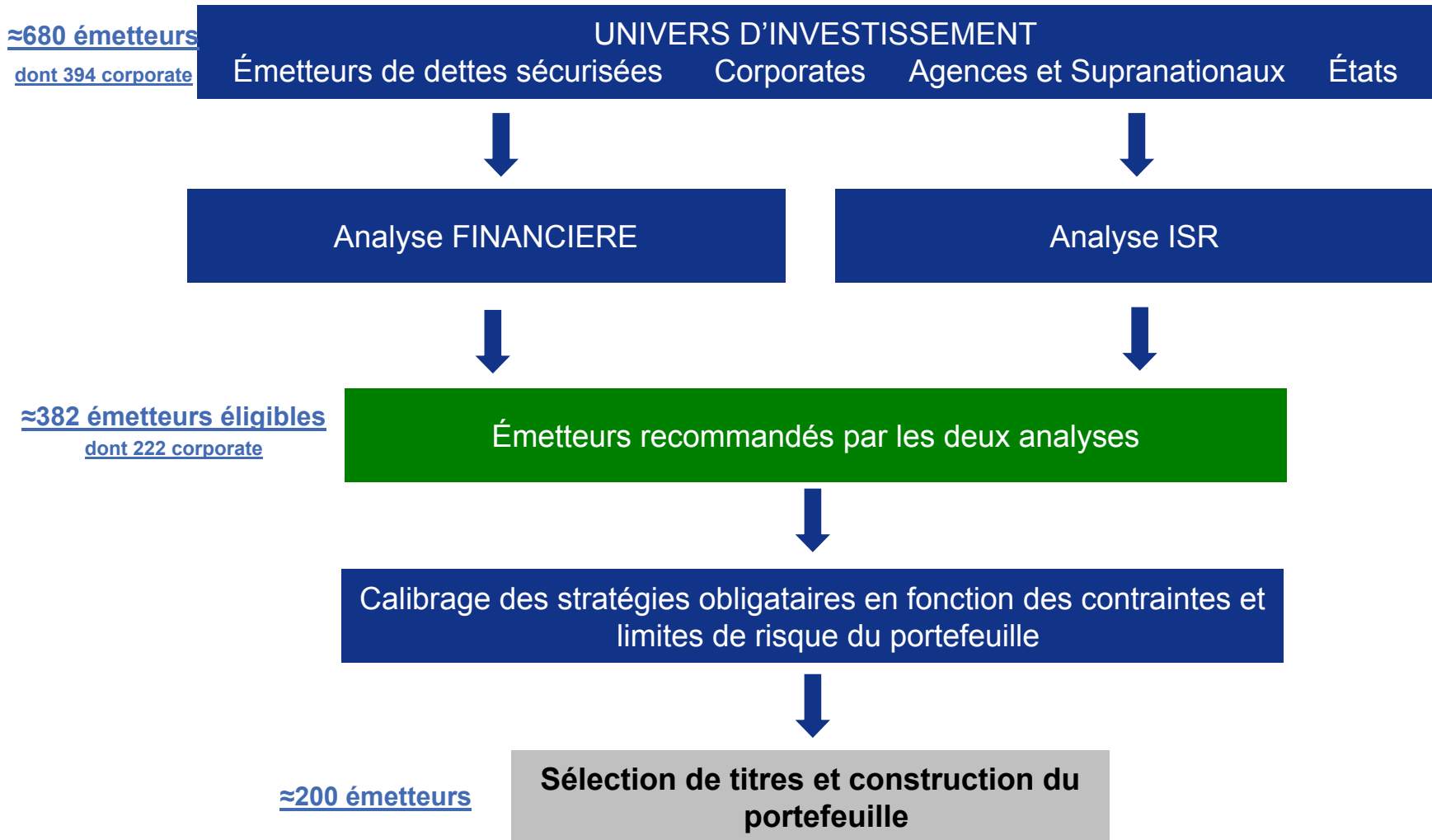
III / L'analyse ISR interne - Exemple secteur : grande distribution

IV / Glossaire

Moyens et ressources ISR Taux

- Recherche interne : 10 gérants et analystes
- Agences de notation extra-financières : Vigeo, Eiris, Innovest
- Comité d'Orientation ISR composé de 13 membres dont 10 membres indépendants
- Comité interne ISR : coordination recherche ISR Actions/Obligataire/Monétaire
- Analyse ISR des courtiers (Société Générale, Cheuvreux, Oddo...)
- ONG
- Syndicats
- Instances de place, initiatives multi-parties prenantes (ex Global Reporting Initiative ou Forum Investissement Responsable, Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives)

Processus de gestion ISR Obligataire – Vue d'ensemble



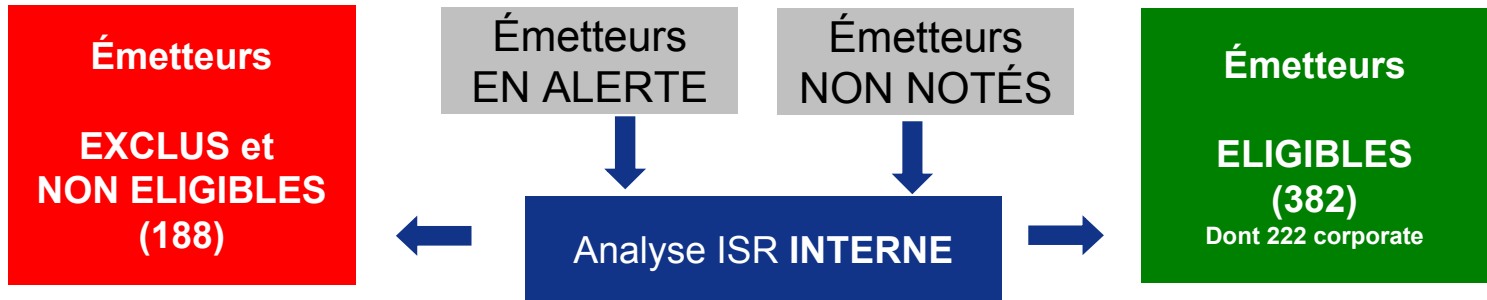
NB : Le fonds Allianz Euro Credit SRI est investi uniquement en obligations corporate

Zoom sur l'analyse ISR obligataire

≈680 émetteurs
dont 394 corporate



≈570 émetteurs analysés
dont 348 corporate



Exclus : Note Droits Humains ≤ 1 (sur une échelle de 0 à 4)

Alerte : Note ESG entre 0 et 2 ou écart entre la note de 2 agences de notation pour au moins un critère $> 1,5$

Non éligibles : note ESG ≤ 2 (sur une échelle de 0 à 4) validée par l'analyse interne

NB : Le fonds Allianz Euro Credit SRI est investi uniquement en obligations corporate

Critères ESG

Une adaptation optimale à chaque segment

- 4 axes de notation adaptés à chaque segment de l'univers taux

Univers d'investissement	Critères d'analyse ESG			Critère éliminatoire
	Environnement	Social	Gouvernance	Droits Humains
Emetteurs de dettes sécurisées	Stratégie environnementale globale Prise en compte de facteurs environnementaux dans l'octroi de prêts Offre de services innovants en matière environnementale	Relations avec les salariés, les clients, les parties prenantes Prise en compte de facteurs sociaux dans l'octroi des prêts Offre de produits adaptés à la situation sociale de la clientèle	Management et stratégie de l'entreprise Code et règles éthiques	Respect des Droits Humains au travail (non discrimination, droits des enfants, travail forcé ...) et dans la communauté
Corporates	Stratégie environnementale Impact direct et indirect des produits et services sur l'environnement (dont CO ₂)	Relations avec les salariés, les clients, les parties prenantes Capital humain	Management et stratégie de l'entreprise Code et règles éthiques	Respect des Droits Humains au travail (non discrimination, droits des enfants, travail forcé ...) et dans la communauté Attention spécifique portée aux implantations dans les pays considérés à risque
Agences et Supranationaux	Stratégie environnementale globale Focus sur les objectifs et projets spécifiques de l'entité	Relations avec les salariés, les clients, les parties prenantes Focus sur les objectifs et projets spécifiques de l'entité	Management et stratégie de l'entité Code et règles éthiques	Respect des Droits Humains au travail (non discrimination, droits des enfants, travail forcé ...) et dans la communauté
Etats	Conventions internationales sur l'environnement Impact et gestion de l'eau, atmosphère, biodiversité, terre	Conventions internationales sur le travail Emploi, éducation, santé, égalité au sein de la population	Droits politiques, libertés civiles, qualité de la gouvernance (corruption)	Indice de liberté de Freedom House (ONG) (libertés politiques et civiles)

L'analyse donne lieu à une **notation ou une note révisée des 4 axes (ESG + DH)** en fonction des informations collectées. La **note ESG finale** ainsi calculée détermine **l'éligibilité ou non** de l'émetteur (la note minimum étant 2).

Mise en oeuvre dans les portefeuilles

- **Note ISR moyenne du portefeuille**
 - Note moyenne supérieure à celle de l'indice
 - Minimum 95% de l'actif noté ≥ 2
 - Possibilité de détenir une poche de 5% de l'actif non noté ou avec une note < 2

- **Éligibilité ISR**
 - Émetteur dont la note ESG ≥ 2 , pas d'exclusion, pas d'alerte
 - Les émetteurs en statut alerte doivent être analysés en interne et leur note finale doit être au-dessus de 2 pour être éligibles
 - Les émetteurs en statut exclusion Droits Humains ne peuvent intégrer le portefeuille

- **Règles d'achat**
 - Seuls les émetteurs éligibles sur la base des **analyses financières et ISR** peuvent intégrer le portefeuille
 - Le poids alloué à chaque titre est fonction à la fois de critères financiers et ESG
 - Un émetteur non noté peut intégrer le portefeuille (avec un délai de notation ISR en interne d'un mois).

- **Règles de vente**
 - Si l'analyse ISR interne (émetteur non noté ou en alerte) donne lieu à exclusion, l'on dispose d'un mois pour vendre le titre
 - Si la note ESG d'un émetteur se dégrade au-dessous du seuil d'éligibilité (2), il passe en alerte et dispose d'un mois pour faire l'objet d'une étude interne ou être vendu

L'analyse ISR interne

Exemple secteur : grande distribution

Secteur Consommation non-cyclique/
Recommandation sectorielle Grande distribution
 Positive

Émetteur	E	S	G	HR	Note ISR	Exclusion	Alerte	Analyse financière	Recommandation
GRUPE AUCHAN	4,00	2,47	3,41	2,87	3,29			+	Positive
CARREFOUR SA	2,66	2,39	3,09	1,50	2,70			-	Negative
CASINO GUICHARD PERRACHON	2,50	3,00	2,50	3,00	2,68			=	Neutre
METRO AG	1,68	2,29	3,44	2,52	2,42		S	=	Neutre
KONINKLIJKE AHOLD NV	2,10	0,76	1,42	1,25	1,43		SRI	=	Negative
TESCO PLC	2,30	2,40	2,40	0,00	0,00	HR		=	Exclusion
DELHAIZE GROUP	0,90	0,66	0,94	0,00	0,00	HR / SRI		N/A	Exclusion

Source : AllianzGI France

Glossaire

- DH : Droits Humains
- ISR (Investissement Socialement Responsable) : Gestion mêlant critères financiers classiques et critères de nature sociale, environnementale et de gouvernance.
- Note ESG : Note fondée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Note révisée : Note ESG revue suite à une étude qualitative menée par une équipe ISR interne.
- ONG (Organisation Non Gouvernementale) : Organisation sans but lucratif ne relevant ni de l'État ni d'une institution internationale.
- Dettes sécurisées : entités spéciales ou filiales de banques
- Corporates : ensemble des émetteurs privés, cotés ou non sur un marché action
- Agences ou supranationaux : ensemble des émetteurs « public » liés à un ou plusieurs états et assortis d'une garantie explicite ou implicite
- États : ensemble des émetteurs souverains

Certificat de labellisation Novethic



Certificat de labellisation

Le fonds **Allianz Euro Credit SRI**,
géré par **Allianz Global Investors France**,
répond aux conditions fixées pour obtenir le **Label ISR Novethic**

Novethic a pu s'assurer que le fonds répond aux quatre exigences fondamentales établies pour obtenir ce label :

- Critère n°1 : la gestion du fonds s'appuie sur une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance couvrant au moins 90% du portefeuille, les trois dimensions devant être systématiquement prises en compte.
- Critère n°2 : le processus de sélection ISR est présenté de façon transparente et publique par le promoteur du fonds.
- Critère n°3 : le promoteur du fonds donne une information régulière sur les caractéristiques ISR des titres en portefeuille.
- Critère n°4 : la composition intégrale du portefeuille est communiquée régulièrement.

Délivré le 29 septembre 2009

Pour des informations plus détaillées sur la méthodologie du label ISR Novethic, Novethic invite à se rendre sur son site internet www.novethic.fr à la section label ISR Novethic.

Mise en garde importante :

Ce label ne porte pas sur les caractéristiques financières du fonds. Il ne constitue ni une garantie de rendement financier ni une incitation d'achat.

Allianz

Global Investors